

ROMAINVILLE // SEINE SAINT DENIS

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
DU QUARTIER CACHIN**

**AVENANT SIMPLIFIE N°2
A LA CONVENTION ANRU DU 18 JUILLET 2007**

Modification de l'adresse d'une opération
de reconstitution de l'offre locative sociale

PREAMBULE

La Ville de Romainville, l'Etat, l'ANRU, l'OPH de Romainville, l'Association Foncière Logement et la CDC, ont signé le 18 juillet 2007 une convention pour la rénovation urbaine du quartier CACHIN sur la période 2007-2011.

La reconstitution de l'offre locative sociale, entièrement réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH de Romainville, est décrite à l'article 4.2 selon les modalités suivantes, qui ont été modifiées par l'avenant simplifié n°1 signé le 7 janvier 2008:

Intitulé de l'opération	Nombre de logements	Répartition PLUS-CD et PLAI		Surcharge Foncière (OUI/NON)
		PLUS CD	PLAI	
162 Rue de la REPUBLIQUE	13	13		Oui
25-27 Rue de la REPUBLIQUE	7	7		Oui
99-115 RUE SAINT-GERMAIN	75	69	6	Oui
131-137,139-145 REPUBLIQUE, 4-10 NELL	87	82	5	Oui
32 REPUBLIQUE (24 GENEVOIX)	15	13	2	Oui
99 VERDUN	10	6	4	Oui
SENTE DE LA FERME	30	26	4	Oui
6, 6bis, 8 VASSOU	30	27	3	Oui
SENTE DE LA REPUBLIQUE	50	47	3	Oui
ATELIERS MUNICIPAUX	26	23	3	Oui
SUT SITE M ET N	40	40		Non
SUR SITE K	20	20		Non
PLACE DES COMMERCES	20	20		Non
TOTAL	423	393	30	

L'opération prévue à l'adresse 6, 6bis, 8 rue Vassou a du être abandonnée en raison d'une difficulté à maîtriser le foncier. En remplacement, l'OPH de Romainville profite de l'opportunité d'une opération de construction de 100 logements pour y acquérir des logements en VEFA.

L'opération prévue à l'adresse 6, 6bis, 8 rue Vassou sera donc remplacée par une opération localisée 42 rue Carnot.

Vu

- la convention partenariale pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet de rénovation Urbaine de Romainville,
- la liste des signataires de la dite convention signée le 18 juillet 2007,
- l'arrêté du 20 mars 2007, paru au Journal Officiel du 3 avril 2007 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,
- le décret n°2007-559 du 16 avril 2007 paru au Journal Officiel le 18 avril 2007 relatif aux modifications de l'assiette et aux conditions de versement des subventions accordées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et complétant le décret n°2004-1005 du 24 septembre 2004,
- l'avenant simplifié n°1 signé le 7 janvier 2008.

Considérant

- qu'il est nécessaire de modifier l'adresse d'une des opérations de reconstitution de l'offre locative sociale

ARTICLE 1

L'opération 344 1199063 02 0001 008, initialement prévue à l'adresse 6, 6bis, 8 rue Vassou est remplacée par l'opération sise 42 Rue Carnot. Les autres éléments se rapportant à cette opération dans la convention ANRU restent inchangés.

ARTICLE 2

Les autres clauses de la Convention en date du 18 juillet 2007 restent inchangées


Le Préfet de Seine-Saint-Denis

Pour : ...gation,
La Préfète déléguée pour l'égalité des chances


Claudine BARRET

Claude BALAND

Le Maire de Romainville



Le Président de l'OPH de Romainville

